



Notre monde. À vous d'agir.

XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011 – Pour l'humanité



XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, Suisse : 28 novembre – 1^{er} décembre 2011

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION D

(mardi 29 novembre – 9 h à 11 h 30)

INEGALITES EN MATIERE DE SANTE

Présidente : Fatima GAILANI, présidente du Croissant-Rouge afghan

Secrétaire : Al Panico, Fédération internationale

Rédactrice du rapport : Rania Alerksoussi, Fédération internationale

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présidente de la commission, Mme Fatima Gailani, a ouvert la réunion en accueillant chaleureusement les représentants des gouvernements et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et a souligné l'importance des travaux de la commission D pour compléter la résolution qui serait adoptée par la XXXI^e Conférence internationale. Mme Gailani a introduit le sujet en donnant une définition des inégalités en matière de santé et des inégalités dans l'accès à la santé. Les inégalités en matière de santé sont des « disparités injustes et évitables constatées aussi bien à l'intérieur des frontières nationales qu'entre les différents pays ». Elle a ajouté que les inégalités en matière de santé étaient systémiques : elles touchent généralement des groupes de population particuliers et sont présentes sur toute l'échelle socio-économique (ou gradient social). Ce sont les personnes les plus vulnérables qui ont le moins accès non seulement aux services de santé, mais aussi aux ressources qui contribuent à une bonne santé.

La commission a axé son débat sur les femmes et les enfants non pas parce qu'ils sont vulnérables en tant que tels, mais parce qu'ils ont généralement moins de pouvoir que les hommes adultes, qu'ils ont un accès moindre aux ressources et qu'ils sont exposés à des risques sanitaires spécifiques. Les femmes et les enfants sont moins susceptibles que les hommes d'avoir accès à des soins de santé adéquats. La Fédération internationale a publié sur cette question un rapport sans équivoque et bien étayé intitulé *Éliminer les inégalités en matière de santé : chaque femme, chaque enfant compte*, dans lequel il est clairement affirmé qu'éliminer les inégalités en matière de santé est un impératif sanitaire.

Pour illustrer cette injustice, Mme Gerry Elsdon, ambassadrice de bonne volonté de la Fédération internationale pour la lutte contre la tuberculose, a évoqué les difficultés auxquelles que connaissent les femmes en Afrique, particulièrement lorsqu'elles doivent affronter la stigmatisation et la discrimination liées à une maladie comme la tuberculose, par exemple. Elle a indiqué pourquoi il importait de concentrer les efforts sur les femmes et les enfants. Selon Mme Elsdon, « si vous frappez une femme, vous frappez un roc » car les femmes forment l'épine dorsale de la société. « En donnant des moyens d'action à une femme, vous en donnez à la famille. En soignant une femme, vous soignez la communauté tout entière », a-t-elle ajouté.

Mme Carole Presern a expliqué que les inégalités en matière de santé existaient partout. Dans chaque pays, on constate dans ce domaine des écarts et des disparités entre les riches et les pauvres, entre les habitants de quartiers aisés et ceux de bidonvilles, entre les citoyens bien établis et les migrants sans papiers, entre les populations instruites et les populations illettrées. L'action politique peut réellement avoir un impact sur les déterminants sociaux de la santé, tels que l'éducation des femmes ou l'accès aux nouvelles technologies, dans le but de réduire les disparités. La stratégie la plus efficace consiste à centrer l'action sur les personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre, et à s'attacher à défendre les droits de l'homme et l'égalité. Mme Presern a complété sa présentation par des faits et des chiffres bruts sur cette triste réalité, ainsi que par des exemples de réussites au Brésil et au Bangladesh. Elle a conclu en évoquant son travail de sage-femme lorsqu'elle était plus jeune. Elle a affirmé avoir reçu un soutien remarquable du Mouvement international et a déclaré que les Sociétés nationales avaient réellement le pouvoir de changer les choses.

Après la présentation, la présidente a invité les participants à prendre la parole pour formuler des questions et des observations.

Elle a ensuite invité les trois intervenants suivants à présenter des études de cas spécifiques :

- M. José di Bello, sous-directeur chargé de la santé et du VIH/sida à la Croix-Rouge argentine, a évoqué les droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

- M. Mohammed Serajul Akbar, président du Croissant-Rouge du Bangladesh, a présenté une étude de cas sur la lutte contre les inégalités en matière de santé en milieu urbain, s'appuyant sur l'exemple de Dhaka.
- Mme Susan Johnson, directrice générale des opérations internationales à la Société canadienne de la Croix-Rouge, s'est penchée sur les partenariats de Sociétés nationales visant à promouvoir l'égalité en matière de santé.

La présidente a de nouveau donné la parole aux participants en axant les débats sur les deux questions-guides suivantes :

1. Comment les Sociétés nationales, grâce à leurs liens étroits avec les communautés vulnérables et à leur vaste réseau de volontaires dévoués, peuvent-elles le mieux contribuer à lever les obstacles aux soins de santé ?
2. Comment les Sociétés nationales peuvent-elles soutenir les États et les politiques publiques afin d'éliminer les inégalités en matière de santé ?

L'une des conclusions et des recommandations principales a été de renouveler l'engagement pris par les Sociétés nationales et les pouvoirs publics d'œuvrer ensemble pour le bien de chaque femme et de chaque enfant.

Observations générales

Les intervenants ont été les suivants (selon l'ordre d'intervention) :

- Mme Fatima Gailani, présidente du Croissant-Rouge afghan et présidente de la commission D ;
- Mme Gerry Elsdon, directrice de Cinnamon Communications et ambassadrice de bonne volonté de la Fédération internationale pour la lutte contre la tuberculose ;
- Mme Carole Presern, directrice du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, administré par l'OMS ;
- M. José di Bello, sous-directeur chargé de la santé et du VIH/sida à la Croix-Rouge argentine ;
- M. Mohammed Serajul Akbar, président du Croissant-Rouge du Bangladesh ; et
- Mme Susan Johnson, directrice générale des opérations internationales à la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Il a été souligné que la commission D n'avait pas pour rôle d'examiner ou de réviser la proposition de résolution, mais de se concentrer sur les faits, les possibilités et les défis, ainsi que d'échanger les meilleures pratiques. De nombreux représentants de gouvernements et de Sociétés nationales ont participé à un débat animé et à des séries d'échanges très interactives. Étant donné les contraintes de temps et d'espace, ce résumé ne peut pas consigner de manière exhaustive tous les points soulevés, mais il rend compte des principaux thèmes et questions.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS

- On peut faire valoir que la nature humaine est à l'origine de la stigmatisation et de la discrimination, ce qui rend plus difficile encore la lutte contre les inégalités en matière de santé. Par conséquent, l'éducation, l'autonomisation et le dialogue sont extrêmement importants.
- Les personnes handicapées ont elles aussi besoin de notre soutien.

- Dans de nombreux pays, des problèmes découlent du statut social inférieur de la femme. Par exemple, les femmes doivent avoir l'accord de leur mari pour utiliser des contraceptifs. Il importe que le Mouvement international plaide en faveur des femmes et qu'il forme ses volontaires à leur expliquer leurs droits.
- L'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) n° 4, qui vise à réduire le taux de mortalité des moins de 5 ans, ne sera probablement pas réalisé. Bien que les buts fixés dans les OMD soient ambitieux, certains pays les atteindront grâce à une bonne gouvernance et à des politiques spécifiques de sensibilisation et de promotion de l'égalité entre les sexes.
- L'autonomisation des femmes, l'accès gratuit à l'éducation pour les filles, la réduction de la mortalité néonatale et la sensibilisation en général sont des facteurs cruciaux.
- Les situations de conflit et de violence constituent des obstacles supplémentaires à la réalisation des OMD. Les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent toutefois avoir une influence positive du fait de leur neutralité et leur impartialité.
- D'un point de vue plus global, le rôle des hommes devrait être pris en compte. Il importe de sensibiliser les hommes à apporter leur soutien aux femmes.
- Les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent participer aux campagnes de vaccination, mener des actions de sensibilisation dans les communautés, former les jeunes femmes pour prévenir les grossesses précoces, recenser les patients qui ont interrompu un traitement spécifique, etc.
- Comment les Sociétés nationales peuvent-elles utiliser les informations recueillies par les volontaires pour influencer les politiques ?
- Comment généraliser les projets pilotes efficaces dans des pays disposant de moins de ressources ?
- Même dans les pays développés, il existe des inégalités spécifiques telles que les obstacles posés par les pouvoirs publics à l'accès des migrants sans papiers aux soins de santé. Quelle est la valeur ajoutée des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations où elles sont en désaccord avec leur gouvernement, mais doivent accomplir leur mission humanitaire ?
- Dans certains pays, les femmes subissent des pratiques et des préjugés traditionnels tels que les mutilations génitales féminines et les mariages forcés ou précoces. Elles acceptent ces pratiques en raison de leur culture et de leur éducation. Il s'agit d'une violation fondamentale des droits humains que nous devons combattre par la sensibilisation et avec l'aide de nos volontaires.
- Des partenariats doivent être établis pour améliorer l'accès.
- Les volontaires doivent être motivés et non contrôlés ; ils peuvent véhiculer des messages vitaux dans le cadre des visites à domicile.
- Les inégalités sont influencées par le contexte en matière de financement et de droits de l'homme.
- Les pouvoirs publics peuvent prendre appui sur les partenariats existants, notamment ceux qui sont établis avec et entre la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Les volontaires peuvent contribuer à repérer les besoins qui ne sont pas pris en charge. Les Sociétés nationales devraient ensuite déterminer si elles ont les capacités et le mandat nécessaires pour agir. Dans l'affirmative, il en va de la

responsabilité du Mouvement international de répondre à ces besoins. Nous devons reconnaître que les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant que membres de leur communauté, sont les mieux placés pour recenser les besoins et qu'ils aideront à concevoir les programmes les mieux adaptés. Les Sociétés nationales peuvent recueillir des éléments de preuve, les utiliser dans leur dialogue avec les pouvoirs publics et mobiliser les volontaires pour qu'ils sensibilisent la population au niveau local. Elles peuvent aider les autorités à trouver des moyens très efficaces de répondre aux besoins.

- Nous vivons dans un village mondial et malgré différents problèmes, la solution est toujours la même : assurer un accès équitable aux soins de santé en mettant en œuvre des programmes de santé publique complets, qui tiennent compte des groupes vulnérables comme les habitants de bidonvilles et qui s'attaquent à la mortalité néonatale et maternelle. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient coopérer avec les pouvoirs publics et obtenir le soutien de donateurs actifs.
- Les inégalités en matière de santé et les mauvaises pratiques sont fortement liées à la culture du « machisme ». Nous pouvons modifier la culture en intervenant dans le domaine de l'éducation. Si les changements culturels sont les plus difficiles à obtenir, le Mouvement international revêt une valeur symbolique aux yeux des gouvernements. En leur qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics, les Sociétés nationales ont la responsabilité de rappeler aux gouvernements qu'ils doivent combattre ces inégalités et modifier leurs politiques. En outre, elles doivent se mettre à l'écoute des personnes vulnérables et parler en leur nom.
- Les Sociétés nationales peuvent être les partenaires des autorités nationales en matière non seulement de fourniture de services, mais aussi de dialogue.
- Il est dans l'intérêt des pouvoirs publics de garantir à tous l'accès aux soins de santé, y compris aux migrants sans papiers.
- Les OMD ne pourront être atteints que si l'on remédie aux inégalités.
- Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont présentes là où d'autres sont absents ; elles peuvent faire entendre la voix des communautés vulnérables au niveau national.
- Les femmes, les enfants, les réfugiés, les personnes pauvres et les groupes marginalisés sont ceux qui ont le plus besoin de notre assistance. Dans notre monde moderne, les situations et les problèmes sont nouveaux mais le Mouvement international occupe une place privilégiée auprès des pouvoirs publics.